Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212203921-20260303-102026-DE

Mairie de Plévenon Cap Fréhel

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN

COMMUNE DE PLEVENON

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27/03/2025

L'an deux mille vingt-six, le 3 MARS, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 19h30 à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Hervé VAN PRAAG, Maire.

Date de la convocation et de la publicité : le 24/02/2026

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Catherine BLANCHARD, Hervé VAN PRAAG, Jean-Pierre RESLOUX, Bernard QUINQUENEL, Marc LEMARIé, Frédéric PASCAL, Gwendal LEBLAY, Philippe LOHIER, Stéphanie JOUON DES LONGRAIS, Jean-Luc HERVé, Pierre-Hugues MARTIN, Didier RABIAUX,

Secrétaire de séance : Pierre-Hugues MARTIN

Représentés : Sarah LOUICHE représentée par Stéphanie JOUON DES LONGRAIS, Steve ANDRé représenté Hervé VAN PRAAG

Nombre de Conseillers : 14 En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 14

DELIBERATION N°10-2026 BUDGET 2026 – CAP avec reprise anticipée des résultats 2025

Madame Blanchard, 1ère adjointe présente au Conseil le projet de budget primitif 2026 pour le CAP, celui-ci s'équilibre à **414 000 €** pour la section fonctionnement, et à **598 165.52 €** pour la section investissement.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité approuve le budget CAP pour l'année 2026 tel que présenté

Fait à Plévenon, le 04/03/2026
Le Maire, Hervé VAN PRAAG

MAIRIE DE PLEVENON (Côtes-d'Armor)

Le Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Publié et Transmis au représentant de l'Etat le : 04/03/2026

MAIRIE DE PLEVENON (Côtes-d'Armor)